

Communication de la Commission « Approche globale de la recherche et de l'innovation. La stratégie de l'Europe pour la coopération internationale dans un monde en mutation »

Une communication sur la stratégie européenne pour la coopération internationale a été adoptée par la Commission européenne le 18 mai 2021. Elle affirme sa volonté d'ouvrir la coopération internationale en matière de recherche et d'innovation tout en préservant des conditions de concurrence équitable et une réciprocité fondée sur des principes et des valeurs. Ainsi, cette nouvelle stratégie de la Commission marque le point de départ pour redynamiser le débat européen dans ce domaine politique caractérisé par une compétence partagée entre l'Union européenne et les États membres. L'enjeu réside dans la concertation continue entre eux pour accroître l'impact de l'action européenne à l'international. Les États membres adopteront leur réponse à la communication de la Commission sous forme de conclusions du Conseil au cours du 2nd semestre 2021, sous présidence slovène.

La communication introduit un changement de paradigme par rapport au slogan « *open to the world* » porté par la précédente Commission en accordant une place plus importante aux intérêts et aux valeurs de l'Union européenne dans l'objectif de renforcer son autonomie stratégique. Elle prend également acte du contexte mondial très différent de celui de sa dernière stratégie de 2012 sur le sujet et souligne ainsi la nécessité pour l'Europe de renforcer ses partenariats au niveau multilatéral, notamment dans les domaines des transitions vertes et numériques, de la santé et de l'innovation qui sont les politiques prioritaires de l'Union européenne (UE).

La stratégie vise en outre une coopération accrue avec les États membres, notamment via des initiatives inspirées de l'approche Équipe Europe¹. Elle servira également de guide pour la mise en œuvre de la dimension internationale d'Horizon Europe et cherchera des synergies avec d'autres programmes, notamment NDICI-L'Europe dans le monde (instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale). La communication annonce qu'un premier bilan sera dressé lors d'une conférence internationale en 2022.

La communication se structure autour de quatre axes : 1. S'engager pour la promotion de l'ouverture et des valeurs essentielles dans la recherche et l'innovation, 2. Rééquilibrer l'approche globale vers une concurrence équitable et une réciprocité accrue, 3. Mettre en commun les efforts pour relever conjointement les défis à l'échelle internationale et 4. Moduler la coopération avec les pays et les régions prioritaires.

1. La promotion de l'ouverture et des valeurs dans la recherche et l'innovation

Selon la Commission, l'UE devrait s'engager en faveur de l'ouverture internationale tout en promouvant des principes de coopération internationale propres au domaine de la recherche et de l'innovation. Assumant que la recherche scientifique ne peut prospérer que grâce à la liberté de pensée, le développement critique, le respect de la méthode scientifique et le rejet des arguments d'autorité, l'UE devrait garantir un cadre démocratique et inclusif aux chercheurs et innovateurs. Elle

¹ Lancées dans le cadre de la réponse globale de l'Union à la pandémie Covid-19, les initiatives Équipe Europe visent à combiner les ressources de l'Union, des États membres et des institutions financières. Les actions ont pour objectif de renforcer la cohérence, la coordination et la visibilité des efforts, notamment au niveau des pays partenaires.

entend également assurer la protection de la propriété intellectuelle par un système judiciaire indépendant.

L'UE devrait réaffirmer son ouverture au monde en proposant la possibilité à un nombre élargi de pays tiers de participer à des parties ou l'intégralité d'Horizon Europe. Cette politique d'association a comme objectif de permettre à l'UE et ses partenaires de reconnaître des objectifs similaires, de mettre en commun leurs ressources, de partager les coûts et de gagner un accès réciproque à la connaissance, au savoir-faire, aux talents, aux infrastructures de recherche et à de nouveaux marchés pour l'innovation. L'UE devrait travailler en outre à la diffusion de ses valeurs fondamentales au nombre desquelles la liberté académique, l'éthique et l'intégrité dans la recherche, l'inclusion, la diversité et l'égalité des genres, la science ouverte, l'établissement de standards mondiaux et la prise de décision informée par la science. À cette fin, il est prévu en 2021, en coordination avec les États membres, de développer des principes pour la coopération internationale en matière de recherche et d'innovation, puis de les promouvoir dans le cadre d'un dialogue multilatéral avec des pays partenaires et des forums internationaux.

2. Le rééquilibrage de l'approche globale vers une concurrence équitable et une réciprocité accrue

L'UE devait avoir pour objectif de rééquilibrer la coopération avec ses partenaires internationaux afin de mieux préserver ses intérêts, ses valeurs et son expertise et de renforcer sa résilience alors qu'elle réaffirme son ouverture. La Commission souhaite ainsi promouvoir une concurrence équitable et une réciprocité dans ses échanges afin de garantir la sécurité de ses approvisionnements et encourager des écosystèmes d'innovation justes. L'UE devrait poursuivre ses efforts dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) ou directement avec les pays non-européens quand elle le jugera nécessaire.

La Commission entend agir dans cet esprit au moyen de trois actions. Premièrement, elle souhaite négocier sur des feuilles de route bilatérales ciblées avec des pays partenaires prioritaires en définissant des engagements conjoints pour mettre en œuvre des conditions cadres visant à garantir des conditions de concurrence équitables et la promotion de valeurs communes. Deuxièmement, elle entend développer des lignes directrices visant à lutter contre les ingérences d'États tiers prenant pour cible les organismes de recherche et les établissements d'enseignement supérieur de l'UE. Troisièmement, elle présentera un code de pratique sur l'utilisation intelligente de la propriété intellectuelle d'ici la fin de 2022.

3. La mise en commun des efforts pour relever conjointement les défis mondiaux

La Commission fait le vœu de renforcer la collaboration à l'international dans la recherche multilatérale et les partenariats d'innovation pour trouver des solutions aux défis mondiaux tels que le changement climatique, la crise de la biodiversité, la pollution, l'épuisement des ressources, les crises sanitaires ou encore les transitions vertes et numériques.

Pour ce faire, l'UE devrait renforcer la coopération marine par le biais de l'alliance multilatérale « All-Atlantic Ocean Research Alliance » en regroupant ses résultats et en renforçant sa dimension Nord-Sud. Elle consolidera également l'alliance multilatérale de « Mission Innovation » en se concentrant sur les technologies énergétiques de rupture et soutiendra la coopération multilatérale en matière de politique de recherche et d'innovation pour des systèmes alimentaires équitables, sains et respectueux de l'environnement. Elle façonnera enfin des partenariats numériques internationaux solides correspondant aux quatre piliers de la boussole numérique 2030 et développera des activités de recherche conjointes sur des questions industrielles pour soutenir son leadership dans des

technologies telles que la 6G ou l'utilisation du numérique dans la lutte contre le changement climatique et les défis environnementaux.

La Commission établira une plateforme internationale de gestion des connaissances en 2022 par le biais de l'initiative du Nouveau Bauhaus européen afin de diffuser des informations et partager des idées et des bonnes pratiques. Elle contribuera en outre à l'agenda sur la sécurité sanitaire, la *preparedness* et le renforcement du système de santé. Enfin, elle promouvra la coopération des essais de la plateforme européenne financée par l'UE avec l'*Access to COVID-19 Tools Accelerator (ACT-A)*, poursuivra les objectifs de l'ACT-A et plus généralement, soutiendra une entreprise commune en matière de santé mondiale dans le cadre du Partenariat des pays européens et en développement sur les essais cliniques (EDCTP).

4. La modulation de la coopération avec les pays et les régions prioritaires

L'UE devrait prôner une approche nuancée et modulée pour la coopération avec des pays et régions non européens fondée sur des niveaux de réciprocité, des conditions de concurrence équitables et le respect des droits de l'homme et des valeurs communes. Cette coopération doit se moduler en fonction des opportunités qu'elle a de renforcer sa propre expertise dans des domaines émergents clés et, le cas échéant, en soutenant les pays qui souhaitent améliorer leurs écosystèmes de recherche et de développement.

L'UE devrait ainsi chercher à conclure les négociations sur la feuille de route conjointe UE-Chine sur la coopération en matière de science, de technologie et d'innovation afin de garantir des conditions de concurrence équitables et la réciprocité comme condition préalable à la coopération future. Elle devrait également mettre en œuvre la feuille de route stratégique du plan d'action UE-CELAC (Communauté d'États latino-américains et Caraïbes) pour la science, la technologie et l'innovation (2021-2023) et soutenir le dialogue UE-ASEAN (Association des nations de l'Asie du Sud-Est) sur la science et la technologie.

La Commission s'engage à développer des actions de coopération internationale ciblées dans les appels à proposition dans des domaines d'intérêt mutuel dans le cadre d'Horizon Europe et à exploiter les possibilités d'association à Horizon Europe. Elle développera enfin des plans stratégiques de recherche et d'innovation pour l'Afrique, en lien avec la programmation du NDICI-L'Europe dans le monde et lancera une « initiative Afrique » dans le cadre d'Horizon Europe.